

## **Société A. LAFOSSE**

**Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée  
de pharmaciens d'officine**

Capital social : **1.000 Euros**

Siège Social : **LA TESTE-DE-BUCH (33260) – 61, rue de l'Oustalet**

RCS en cours

Inscrite au tableau annexe de la section A de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro 52475

---

**ACTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 2 SEPTEMBRE 2025**

---

**LA SOUSSIGNEE :**

**Madame Amélie, Denise, Madeleine TOULOUSE épouse LAFOSSE**, Docteur en pharmacie, demeurant à LA TESTE-DE-BUCH (33260) – 61, rue de l'Oustalet,

Agissant en qualité de seule associée de la société A. LAFOSSE, Société Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée de pharmaciens d'officine au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à LA TESTE-DE-BUCH (33260) – 61, rue de l'Oustalet, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, inscrite au tableau annexe de la section A de l'Ordre des Pharmaciens sous le n°52475 (ci-après la « Société »).

**APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE :**

La Société a été constituée sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'Ordre des Pharmaciens, conformément aux articles R. 5125-24-3, R. 4222-1, R. 4222-3-1 et R. 4222-4 du Code de la Santé publique.

Cette inscription étant obtenue, il convient de constater la réalisation de la condition suspensive.

Par ailleurs, l'associée unique entend modifier la date de clôture de l'exercice social.

Les décisions qui suivent ont pour objet de mettre à jour les statuts en conséquence.

**A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR :**

- Inscription de la société au tableau de l'Ordre des pharmaciens,
- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION – INSCRIPTION DE LA SOCIETE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES PHARMACIENS**

L'associée unique constate que :

- Madame Amélie LAFOSSE a été inscrite au tableau de la section A de l'Ordre des pharmaciens en qualité de pharmacien titulaire d'officine sous le numéro RPPS 10100339083 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 aux termes d'un certificat d'inscription qui restera annexé,
- La Société a été inscrite au tableau annexe de la section A de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro 52475 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 aux termes d'un certificat d'inscription qui restera annexé.

La condition suspensive qui affectait la constitution de la Société se trouve ainsi réalisée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

*Cette décision est adoptée*

**DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

L'associée unique décide de modifier les dates de de clôture de l'exercice social qui est d'une année et commence le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. Par exception, la date de clôture du premier exercice social est fixée au 30 septembre 2025.

*Cette décision est adoptée.*

**TROISIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS**

L'associée unique décide en conséquence de modifier les articles 18 et 25 des statuts ainsi qu'il suit :

**« ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL**

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.*

*Par exception, le **premier exercice social** commencera le jour de l'immatriculation de la société pour se terminer le **30 septembre 2025**. »*

**« ARTICLE 25 – INSCRIPTION AU TABLEAU – JOUISSANCE DE LA PERSONNALITÉ MORALE – PERIODE DE FORMATION**

**25.1 Inscription à l'Ordre**

*La société a été inscrite au tableau annexe de la section A de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro 52475 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 aux termes d'un certificat d'inscription du 2 septembre 2025.*

Le reste de l'article sans changement. »

*Cette décision est adoptée.*

**QUATRIEME DECISION – POUVOIRS**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette décision est adoptée.*

***De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenus de signer électroniquement le présent Acte des décisions unanimes des associées par le biais du service Docusign, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de l'Acte des décisions unanimes dans le certificat électronique fourni par le service Docusign. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que l'Acte de cession, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.***

Fait et signé électroniquement,

Le 2 septembre 2025

**Madame Amélie LAFOSSE**

Signé par :  
  
3AB3511BD7E74D2...



Référence : 154262

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION**  
**au Tableau de la SECTION A de l'Ordre des Pharmaciens**

Je soussigné, Président du **CROP NOUVELLE-AQUITAINE** de l'Ordre National des Pharmaciens, certifie que :

MME TOULOUSE Amélie

Né(e) le 24 Mars 1985 à PARIS 18E ARRONDISSEMENT (75)

Diplôme de Docteur en pharmacie N°Certificat Provisoire

délivré par la faculté de Pharmacie de Université de Bordeaux 2 (Université Victor Segalen)

le 09 Mars 2012

est inscrit(e) à partir du 01/10/2025 sous le numéro national d'identification RPPS **10100339083** pour exercer en qualité de :

PHARMACIEN TITULAIRE D'OFFICINE

PHARMACIE ARGUIN  
228 BD DE LA PLAGE  
33120 ARCACHON

Fait à BORDEAUX, le 28 Juillet 2025

Le Président,  
Gérard DEGUIN

---

Ordre national des pharmaciens  
7 rue Saint-Vincent-de-Paul - 33800 BORDEAUX  
Tél : 05 56 52 27 46 - Fax : 05 56 52 35 41 - E-Mail : [crop-nouvelleaquitaine@ordre.pharmacien.fr](mailto:crop-nouvelleaquitaine@ordre.pharmacien.fr)

[ordre.pharmacien.fr](http://ordre.pharmacien.fr)

Ordre national des pharmaciens

Ordre\_Pharma

Paraphe



**CERTIFICAT D'INSCRIPTION**  
**au Tableau de la SECTION A de l'Ordre des Pharmaciens**

Je soussigné, Gérard DEGUIN, Président du CROP NOUVELLE-AQUITAINE de l'Ordre National des Pharmaciens, certifie que la Société de Participations Financières de Professions Libérales de pharmaciens d'officines :

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

A. LAFOSSE

dont le siège social est :

61 RUE L'OUSTALET  
33260 TESTE-DE-BUCH (LA)

**Représentant(s) légal(aux) :**

- Madame AMÉLIE TOULOUSE, pharmacien, N° RPPS : 10100339083

est inscrite sous le numéro 52475 au tableau de la **SECTION A** de l'Ordre des Pharmaciens pour un début d'activité au 01 octobre 2025.

Ordre national  
des pharmaciens

Fait à BORDEAUX, le 02 septembre 2025

Le Président,  
Gérard DEGUIN